



CODE DE CONDUITE
DES AFFAIRES

Entreprendre, notre grande aventure

PPR



Sommaire

PRÉFACE DE FRANÇOIS-HENRI PINAULT	2
NOS PRINCIPES ÉTHIQUES DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES	4
NOS PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES ET DE COMPORTEMENT VIS-À-VIS DE NOS PRINCIPALES PARTIES PRENANTES	6
SUIVI DE L'APPLICATION DU CODE	10
CONTACTS	12

PPR – Société anonyme au capital de 506 221 508 €
10 avenue Hoche – 75381 Paris Cedex 08 – 552 075 020 R.C.S. Paris – ppr.com

Ce document est imprimé sur du papier issu de fibres provenant de forêts gérées de manière durable, dans une usine certifiée ISO 14001 et EMAS, par un imprimeur labellisé "Imprim'Vert".

Crédit photos. Couverture : © Yann Arthus-Bertrand/La Terre vue du ciel. Toit-terrace du Centre de Congrès Auditorium, quartier de Monte-Carlo, Monaco (43°42' N - 7°23' E) – p. 3 : © Pascal Chevallier.

www.yannarthusbertrand.com – www.goodplanet.org

Conception & réalisation : W & CIE © – Mars 2009

PRÉFACE

NOTRE ÉTHIQUE
DES AFFAIRES

Le Code de conduite des affaires de PPR est le socle de toute la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe. Il formalise les engagements du Groupe vis-à-vis de ses principaux publics internes et externes et les principes éthiques qui doivent guider les actions et les comportements des collaborateurs.

Placer l'éthique au centre de notre conduite des affaires repose sur un principe de confiance prôné par le Groupe et une conviction forgée de longue date : pour être durable, l'entreprise doit s'appuyer sur un ensemble de règles éthiques simples et partagées par tous et doit être soucieuse de l'épanouissement de ses collaborateurs et du respect qui leur est dû, attentive aux droits de l'homme partout où elle opère, respectueuse de l'environnement, à l'écoute de la société civile et impliquée dans la vie de la Cité aux côtés des communautés locales. C'est un engagement collectif qui s'appuie sur la confiance et la responsabilité individuelle de chacun.

Doté d'une Charte éthique dès 1996, le Groupe l'a prolongée et complétée en 2005 en publiant et diffusant à ses collaborateurs un Code de conduite des affaires afin que chacun puisse s'approprier les principes éthiques défendus par le Code. Ce Code n'a pas vocation à établir une liste exhaustive des questions-réponses qui peuvent se poser aux collaborateurs du Groupe dans leur activité quotidienne mais vise à donner à chacun un cadre de référence qui fixe des repères et apporte un éclairage pour orienter son action.

Notre Code de conduite des affaires est aujourd'hui rediffusé dans le Groupe pour rappeler à chacun, et affirmer à ceux qui ont rejoint le Groupe après 2005, nos engagements et les principes éthiques que nous défendons.

La politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de PPR se structure et se développe dans une démarche de progrès continu. Depuis 2007, elle est pilotée par la Direction de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, qui m'est directement rattachée et dont le directeur est membre du Comité exécutif.

C'est aussi pour moi l'occasion de vous rappeler ou de vous annoncer que PPR a adhéré en 2008 au Global Compact, réaffirmant ainsi son attachement aux 10 grands principes défendus par les Nations Unies en matière de droits de l'homme, de droit du travail, de respect de l'environnement ou de lutte contre la corruption. Ce Code s'inscrit d'ailleurs résolument depuis 2005 dans le cadre des grands textes internationaux de référence en la matière : Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant ou principales conventions de l'Organisation internationale du travail.

Je souhaite que chacun d'entre vous adopte ce Code comme un guide et un repère dans la réalisation de ses missions et contribue ainsi au quotidien à allier notre impératif d'efficacité économique à notre Responsabilité Sociale et Environnementale, seul gage de la pérennité de nos activités.

François-Henri Pinault
Président-Directeur général

NOS PRINCIPES ÉTHIQUES DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES



© ALTITUDE/Arthus-Bertrand Yann – Montgolfières dans le Masai Mara – Kenya.

PPR veille à se comporter de manière responsable et intègre

Avoir en toutes circonstances une approche éthique des affaires est un gage de pérennité. Notre succès et notre développement durable sur nos marchés dépendent de la confiance de nos clients, collègues, actionnaires et partenaires commerciaux et sociaux. Cette confiance se construit avec le temps et doit se mériter chaque jour.

L'éthique dans la vie professionnelle revêt des aspects divers, parfois contradictoires en apparence. Ceci est d'autant plus vrai s'agissant d'un groupe d'entreprises présent sur tous les continents, dans des pays de cultures différentes, à des stades de développement économique variables.

Toutefois, ces différences peuvent être ordonnées autour de quelques principes partagés, simples et forts, qui, avec un esprit de responsabilité et de bon sens, doivent guider nos actions.

Les principes partagés par tous nos collaborateurs sont :

- Agir avec intégrité et sens de la responsabilité.
- Respecter les lois et réglementations.
- Respecter la dignité et les droits de chacun.
- Agir dans le respect de l'environnement naturel.
- Faire usage des biens et des ressources de l'entreprise dans le souci de l'intérêt du Groupe et de ses actionnaires.

- Encourager nos collaborateurs dans leurs initiatives solidaires et de développement durable.
- Respecter la confidentialité des affaires.

Les règles de conduite des affaires du Groupe traduisent plusieurs références internationales, dont :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Convention européenne des droits de l'homme,
- différentes conventions de l'Organisation internationale du travail, en particulier les conventions 29, 105, 138, 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective),
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

NOS PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES ET DE COMPORTEMENT VIS-À-VIS DE NOS PRINCIPALES PARTIES PRENANTES



© Yann Arthus-Bertrand/La Terre vue du ciel – Canal de Corinthe, Sterea Ellada, Grèce (37°55' N – 22°59' E).

Au-delà des références énoncées précédemment, il est essentiel de préciser les principes de conduite et de comportement partagés par tout collaborateur du Groupe, pour lui-même et vis-à-vis des différents publics avec lesquels il est en contact régulier ou occasionnel.

NOUS SOMMES CONSCIENTS DE NOS DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS ENVERS :

Nous-mêmes

Nous nous devons d'agir avec intégrité et loyauté. Dans nos actions quotidiennes liées à nos activités professionnelles, sur notre lieu de travail habituel ou lors de nos déplacements professionnels, nous veillons à respecter les principes éthiques du Groupe et à préserver l'intérêt du Groupe et de ses branches.

Nos collègues et nos collaborateurs

Nous leur devons respect et équité, ainsi que nos efforts pour créer un univers de travail motivant, favorisant le développement. Nous entendons promouvoir une politique de ressources humaines qui contribue au professionnalisme, à la motivation et à l'épanouissement de chacun en offrant des opportunités de formation, de mobilité et de promotion interne et en développant l'employabilité de chacun.

Nous fournissons un cadre de travail respectueux des droits de l'homme, de la législation sociale et répondant aux lois et réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.

Nous ne tolérons ni discrimination, ni intimidation, ni harcèlement lié au travail. Nous entendons promouvoir la diversité et favoriser l'égalité des chances et de traitement.

Nous luttons contre le travail des enfants et le travail forcé. Nous encourageons la libre expression des collaborateurs du Groupe. Nous encourageons le dialogue et respectons l'exercice des libertés syndicales dans le cadre des différentes législations nationales applicables.

Nos clients et les consommateurs

Nous leur consacrons le meilleur de notre activité professionnelle en vue de les satisfaire et de mériter leur confiance. Le Groupe, à travers ses enseignes, conçoit et commercialise des produits ou des services respectant les normes et réglementations en vigueur en matière de qualité, de sécurité et de propriété industrielle et intellectuelle et fournit une information fiable, loyale et de qualité.

Notre communication commerciale ou publicitaire est fondée sur la sincérité, la loyauté et la recherche de la sécurité des consommateurs.

Nos clients restent décisionnaires des informations qu'ils nous confient sur eux-mêmes et nous veillons à ce que la confidentialité de leurs données personnelles soit préservée dans le respect de nos engagements pris à leur égard et en conformité avec la loi applicable.

Notre environnement

Nous sommes attachés au respect de l'environnement et aux impératifs d'un développement durable de nos activités.

Nous menons une démarche environnementale visant à minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement notamment :

- par la promotion de produits et usages responsables (information et sensibilisation des clients, produits éco-conçus, économes en énergie ou d'origine biologique, limitation des emballages, recyclage...),

- par la mesure de l'impact environnemental de nos magasins et infrastructures et la mise en place de plan d'actions volontaristes en vue de sa réduction,
- par la limitation des émissions de CO₂ liées à nos activités logistiques.

Nous favorisons les échanges et la mise en œuvre des meilleures pratiques, considérant celles-ci comme un élément positif de notre gestion (économies d'énergie, diminution des coûts de traitement et de recyclage...).

Nous mettons en place des indicateurs permettant d'évaluer nos actions concernant nos principaux impacts environnementaux et d'engager des démarches de progrès à court et moyen terme.

Nos partenaires commerciaux et nos concurrents

En toutes circonstances, nous nous attachons à entretenir des relations commerciales équitables et loyales.

Le Groupe communique les principes éthiques qui doivent guider la conduite des affaires de ses collaborateurs, notamment en ce qui concerne le respect des lois et réglementations, les cadeaux et sollicitations et les conflits d'intérêts.

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un collaborateur ou l'un de ses proches ou alliés est susceptible de tirer profit personnel d'une transaction menée pour le compte d'une entreprise du Groupe, avec des clients ou fournisseurs notamment. Il en va de même si un salarié tente de retenir ou de faire retenir, notamment comme fournisseur, une entreprise dans laquelle lui-même ou un proche ou un allié possède, directement ou indirectement, un intérêt matériel ou moral. En cas de doute, le salarié peut se référer à sa hiérarchie pour déterminer si la transaction projetée crée un conflit d'intérêts ou non.

Tout collaborateur doit se poser la question de savoir si un cadeau, une faveur ou une invitation, reçu ou offert, ne crée pas une obligation de celui qui reçoit vis-à-vis de celui qui offre.

Nous proscrivons les financements politiques, syndicaux, culturels ou charitables effectués en vue d'obtenir des avantages matériels, commerciaux ou personnels directs ou indirects. Nous respectons les réglementations nationales et internationales en matière de corruption directe et indirecte.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux principes définis dans la Charte fournisseurs du Groupe. Nous combattons le travail des enfants et le travail forcé. Le Groupe met en œuvre des démarches de vérification et ne travaille pas sciemment avec des partenaires ne partageant pas ces principes essentiels.

Nous croyons à la concurrence libre, ouverte et loyale, facteur de progrès économique et social s'exerçant tant sur les prix que sur la qualité et l'étendue de l'offre, dans l'intérêt du consommateur et client final. Nous entendons nous conformer

strictement aux réglementations applicables en matière de concurrence dans l'Union européenne et sur chaque marché où le Groupe exerce une activité.

La société civile

Nous affirmons notre attachement aux droits de l'homme et entendons nous comporter en entreprise socialement responsable partout où nous travaillons.

Nous souhaitons participer par nos activités au développement économique et social des pays où nous opérons mais n'entendons pas influencer la vie politique de ces pays.

Nous sommes à l'écoute des préoccupations exprimées par les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les représentants de la société civile et souhaitons favoriser le dialogue avec eux.

Nous respectons les cultures des pays où nous sommes implantés.

Nous sommes engagés, dans la plupart des pays où nous opérons, dans des actions de solidarité, d'éducation ou en faveur de la culture.

Nous encourageons nos entités et nos collaborateurs dans leurs initiatives en matière de développement durable, de bénévolat et d'actions de solidarité, notamment à travers la Fondation d'Entreprise PPR pour la Dignité et les Droits des Femmes. Son objectif est de lutter contre les violences faites aux femmes et de contribuer à leur développement et à celui de leurs communautés, en tissant des partenariats avec des ONG locales et internationales et en impliquant les collaborateurs qui le souhaitent.

Nos actionnaires et les marchés financiers

Nous pratiquons un mode de gouvernement d'entreprise en ligne avec les meilleurs standards et pratiques en vigueur. Nous devons mériter la confiance et le soutien de nos actionnaires et des marchés financiers en utilisant de façon responsable et performante les ressources du Groupe. Nous leur devons une information financière sincère, précise et exacte. Nous respectons les normes et réglementations comptables, financières et boursières en vigueur.

Nous entendons prévenir les délits d'initiés et les utilisations indues d'informations privilégiées : un Comité déontologique établit les périodes de neutralité ("fenêtres négatives"), notamment celles qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels et durant lesquelles les dirigeants et certains responsables du Groupe et des branches sont, du fait de leur fonction, tenus de s'abstenir d'intervenir sur les titres des sociétés du Groupe ; pour les opérations réalisées en dehors de ces périodes, ces personnes doivent s'assurer au préalable auprès du Comité déontologique que rien ne s'oppose à la réalisation de ces opérations.

SUIVI DE L'APPLICATION DU CODE



© Yann Arthus-Bertrand/La Terre vue du ciel - Colonnes de Buren au Palais-Royal, Paris, France (48°51' N - 2°21' E).

Le Code de conduite des affaires de PPR est destiné à chaque salarié(e) du Groupe. Le Code est téléchargeable en ligne dans les principales langues parlées dans le Groupe sur le site de PPR (www.ppr.com).

Parallèlement à la diffusion du Code depuis 2005, a été mis en place un Comité pour l'Éthique et la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe (CERSE).

Le CERSE remplit trois missions :

- suivre la bonne diffusion et la bonne application du Code de conduite des affaires et des principes qu'il défend ;
- répondre à toute sollicitation de collaborateur du Groupe, qu'il s'agisse d'une simple demande de clarification ou question portant sur l'interprétation du Code et son application, ou qu'il s'agisse d'une réclamation (saisine) adressée au CERSE pour non-respect supposé de l'un des principes éthiques du Groupe ;
- être force de proposition pour faire évoluer la politique et les actions du Groupe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Le CERSE est composé de représentants des branches du Groupe et de collaborateurs de PPR et est présidé par le Directeur RSE du Groupe.

Le CERSE ne traite pas de demande anonyme. Il assure une totale confidentialité dans le traitement des dossiers qui lui sont soumis (examen d'une réclamation en l'absence du représentant de la branche à laquelle est rattachée l'entité concernée par la réclamation, accord requis du réclamant avant toute action demandée par le CERSE à l'entité concernée, anonymisation des cas traités par le CERSE dans son rapport d'activité...).

Le CERSE émet des recommandations à destination, dans l'entité concernée par la réclamation, des personnes les mieux à même de les mettre en œuvre mais ne se substitue pas aux personnes, directions, instances ou voies de recours existantes (hiérarchie, représentants du personnel, direction juridique, direction de l'audit interne, CHSCT...). Il est une structure ouverte d'écoute et de conseil.

Tout collaborateur du Groupe témoin du non-respect de l'un des principes éthiques défendus dans le Code de conduite des affaires du Groupe a donc la possibilité, s'il l'estime justifié, de contacter le CERSE.

POUR CONTACTER LE CERSE

par e-mail : ethique@ppr.com ou ethics@ppr.com

par courrier :

PPR - À l'attention du secrétaire du CERSE
10 avenue Hoche
75381 Paris Cedex 08 – France

